



Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

1^{ère} séance de post-confinement du CSFPT Le Monde d'après est comme le monde d'avant ...

Le **Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT)** a tenu une séance plénière Mercredi 1^{er} juillet en présence, en ouverture de séance d'Olivier DUSSOPT, secrétaire d'État à la Fonction publique.

Une séance marathon ouverte à 09 :00 et clôturée à plus de 18 :00 pour examiner pas moins de 9 textes.

En ouverture de séance, la **FA -FPT** a salué l'engagement des agents publics dans la gestion de la crise sanitaire et rappelé que grâce à cet exceptionnel engagement, la gestion de la crise a pu se faire dans des conditions acceptables par tous.

La **FA-FPT** a regretté que l'égalité femme-homme, pendant cette période, ait encore une fois démontré que les intentions ne sont pas à la hauteur de la réalité et que dans les faits les femmes ont particulièrement été malmenées, voire oubliées.

La **FA-FPT** est revenue sur la gestion des ASA qui n'a pas été faite de manière égalitaire dans toutes les collectivités et a créé des tensions dont nous aurions pu nous passer, avec un dialogue social construit et constructif.

La **FA-FPT** a souligné les bienfaits du dialogue social partout où il fonctionnait avant la crise. Dans ce cas, agents et collectivités ont su se dépasser tout en se respectant mutuellement, les PCA (**P**lan de **C**ontinuité d'**A**ctivité) et PRA (**P**lan de **R**eprise d'**A**ctivité) ayant été réfléchis, concertés et expliqués.

Quant à la gestion des congés imposés, la **FA-FPT** regrette là aussi, cette marche forcée au détriment des agents.

Une des conséquences relevées par la **FA-FPT** s'avère que les femmes, majoritairement, ont été les premières à se retrouver en ASA garde d'enfants et à être impactées par la gestion des congés. La **FA-FPT** a regretté que les anciennes pratiques soient bien ancrées dans notre société.

La **FA-FPT** est revenue sur le manque de protection individuelle en ces termes : « Alors même que certains d'entre nous étaient en première ligne. Il en a fallu du temps pour

COMPTÉ RENDU



FA-FPT

96 rue Blanche

75009 PARIS

Tel : 01 42 80 22 22

Courriel : secretariat@fafpt.org

Site internet : <http://www.fafpt.org>

A la FA un autre syndicalisme est possible !

doter de protection ceux qui étaient le plus exposés, comment expliquer aux pompiers, Policiers municipaux, agents techniques et administratifs que leur administration est dans l'incapacité de répondre à leur obligation de protection ? Comment un employeur est en droit de ne pas respecter son obligation de protection de la santé et de la sécurité à ses agents ?

Cette crise sanitaire sans précédent a montré toute l'utilité et la pertinence du dialogue social.

La **FA-FPT** avait déjà affirmé son attachement au CHSCT, aux instances paritaires et nous continuerons à le faire autant de fois que cela sera nécessaire.

Nous attendons, dans chaque collectivité, un dialogue social renouvelé, nous attendons des mesures concrètes en faveur des agents territoriaux.

Nous attendons des collectivités que tous les agents soient traités à hauteur de leur juste engagement au service de la population, comme ils le faisaient déjà avant, comme ils ont su le faire durant ces mois et continuent de le faire aujourd'hui. »

I. **Sébastien Jansem**, Vice-Président statutaire et Président Délégué FA-SPPPATS est ensuite intervenu pour le texte consacré à la Prime Feu.

Ce texte a reçu l'avis favorable de la part des membres du CSFPT et ce malgré l'avis défavorable du collège employeur. (Détail de son intervention sur le Communiqué FA-SPP-PATS). La **FA-FPT** a voté POUR.

II. Le deuxième texte est un projet de décret portant création de la prime « grand âge » pour certains personnels de la Fonction publique territoriale.

Après avoir rappelé que cette prime était déjà en vigueur dans la Fonction publique hospitalière depuis le 01/01/20, la **FA-FPT** s'est félicitée de l'extension de ces mesures à l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale exerçant des missions auprès des personnes âgées et a déploré la différence de traitement entre les agents.

Ce texte a reçu un avis favorable des membres du CSFPT. La **FA-FPT** a voté POUR.

III. Les deux textes suivants concernaient la Police Municipale et ont été défendus par **Fabien Golfier**, Secrétaire National à la Police Municipale (Communiqué FA PM)

- Le premier est un projet de décret modifiant diverses dispositions relatives à l'organisation de la formation de certains cadres d'emplois de la police municipale

Ce texte a reçu un avis défavorable de la part du CSFPT. La **FA-FPT** a voté CONTRE.

- Le second texte relatif à la Police municipale est un projet de décret modifiant diverses dispositions statutaires relatives à certains cadres d'emploi de la police municipale.

Ce texte a reçu un avis défavorable de la part du CSFPT. La **FA-FPT** a voté POUR.

- IV. La suite de l'ordre du jour a été constitué de la présentation d'un ensemble de quatre textes ayant trait à la réingénierie de diplôme de la filière médico-sociale. Les textes en question traitaient tant des statuts particuliers que des grilles indiciaires des cadres d'emploi des pédicures, podologues, ergothérapeutes, orthoptistes, manipulateurs d'électroradiologie médicale, masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes territoriaux de la Fonction publique territoriale. Ces textes actent le passage en catégorie A de ces agents. Dans son intervention, la FA-FPT a regretté vivement que ces agents ne bénéficient pas lors de ce reclassement d'une véritable catégorie A – type attaché territorial.

Ces textes ont reçu un avis favorable de la part du CSFPT. La **FA-FPT** a voté POUR.

- V. Enfin, dernier texte examiné, un projet de décret relatif au versement du forfait mobilités durables dans la Fonction publique territoriale.

La **FA-FPT** a rappelé que l'idée de cette mesure était de permettre le retour au travail de millions de Français sans pour autant engorger les transports en commun et limiter ainsi les risques de reprise de l'épidémie.

Cet objectif du gouvernement s'est traduit par une mesure à destination du secteur privé : une aide de 400 euros pour les salariés, dans le cadre du forfait mobilités durables, mais cette même aide n'est que de 200 euros dans la Fonction publique. On peut s'interroger sur le motif réel de cette différence ! Le coût du transport est-il différent lorsque l'on est agent public ? Les frais sont-ils moindres ? On ne cesse de nous dire que la Fonction publique doit tendre à être traitée comme le secteur privé et pour une fois que cela serait à l'avantage des agents.... On lisse par le bas !

La **FA-FPT** a ensuite interrogé l'instance en ces termes : « Comment penser que cette mesure va permettre de protéger la planète alors qu'il ne s'agit pas d'une mesure obligatoire. Comment penser que cette mesure puisse durablement donner un coup de pouce financier aux agents qui feront le choix de venir à leur travail à vélo ou en utilisant un moyen de transport « propre », écologique alors que cette mesure est cumulable dans le secteur privé et pas dans la Fonction publique ?

Ce texte a reçu un avis favorable de la part du CSFPT. La **FA-FPT** s'est abstenue.

En clôture de séance, la **FA-FPT** a regretté le manque de considération des agents territoriaux au regard des débats.

Paris le 02 juillet 2020

